



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 17
Excusés : 2
Pouvoirs : 10

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-neuf mai deux-mille- vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE, Sébastien GENIEIS, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Kévin GAUDILLAT, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN

Excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Paule DELLAROVERE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Eric GOUBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Hélène REMOND a donné procuration à Madame Eve SANTUCCI
Monsieur François WIOLAND a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Loïc GRANOUX a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Marie GOTILLOT a donné procuration à Madame Joséphine JAWORSKI
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC

Absents :

Monsieur Franck SULTAN
Madame Claire BAUDRY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

DCM N°2026-36 : Institutionnel - Élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

En application du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2026.

Les conseils municipaux sont convoqués impérativement le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant des dernières élections, soit quinze délégués titulaires et cinq délégués suppléants pour la Commune.

En sa qualité de conseiller départemental, monsieur Vincent GOYET participe de droit au collège électoral sénatorial en application de l'article L. 280 du code électoral, sans être comptabilisé parmi les délégués à élire par le conseil municipal.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément aux dispositions du code électoral, il est constitué un bureau électoral présidé par monsieur le maire, chargé de contrôler la régularité des opérations électorales, veiller au respect des prescriptions légales, superviser le scrutin, procéder au dépouillement, constater les résultats et proclamer les élus.

Ce bureau comprend également :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ;
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, Assesseurs.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu l'article 24 de la Constitution ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 130-1 à R. 148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 à L. 2121-18, L. 2121-20 et L. 2122-17 ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Vu la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté ministériel NOR INTP2611651C relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13 EL2026-15 fixant le nombre de délégués et suppléants à désigner pour chaque commune ;

Vu la circulaire ministérielle ATDB2606103C du 4 mars 2026 ;

Considérant que le scrutin se déroule sans débat, à bulletin secret, conformément aux dispositions du code électoral,

Considérant que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Considérant que le bureau électoral, régulièrement constitué sous la présidence de monsieur le maire, était composé de : **monsieur Vincent GOYET, président ;**

Monsieur Denis LAFFITTE et madame Mireille Goyet, assesseurs les plus âgés présents ;

Madame Christelle PAKULIC et madame Rima MERDJIAN, assesseurs les plus jeunes présents ;

Considérant qu'est candidate la liste suivante : **Liste SAINT-MITRE EN VIE**

TITULAIRES

Catherine STEKELOROM
Stéphane MARLOT
Marie-Aude PEZERIL
Antoine BRUNO
Mireille GOYET
Thierry BAZZALI
Marie-Paule DELLAROVERE
Éric GOUBERT
Christelle PAKULIC
Frédéric SABATIER
Magali BARBEAU
Franck SULTAN
Cindy GAUVIN
Sébastien GENIEIS
Eve SANTUCCI

SUPPLEANTS

François WIOLAND
Helene REMOND
Alain KARCENTY
Joséphine JAWORSKI
Laurent CASANOVA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Le président déclare le scrutin ouvert à 17h00, et clos à 17h30.

Il a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux effectif légal : **29**

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : **17**

Nombre de votants : **27**

Nombre de suffrages exprimés : **26**

Nombre de blancs et nuls : **1**

Nombre de suffrage obtenus par chacune des listes : Liste SAINT-MITRE EN VIE : **26**

À l'issue du dépouillement, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

1. Catherine STEKELOROM
2. Stéphane MARLOT
3. Marie-Aude PEZERIL
4. Antoine BRUNO
5. Mireille GOYET
6. Thierry BAZZALI
7. Marie-Paule DELLAROVERE
8. Éric GOUBERT
9. Christelle PAKULIC
10. Frédéric SABATIER
11. Magali BARBEAU
12. Franck SULTAN
13. Cindy GAUVIN
14. Sébastien GENIEIS
15. Eve SANTUCCI

Délégués Suppléants :

1. François WIOLAND
2. Helene REMOND
3. Alain KARCENTY
4. Joséphine JAWORSKI
5. Laurent CASANOVA

Le Conseil municipal,

Article 1 : PREND ACTE de la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Article 2 : DIT que les résultats seront transmis sans délai aux services préfectoraux conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

